

## SPF INTERIEUR

Appel à candidatures en vue d'une constitution d'une réserve de promotion au grade de sergent du personnel opérationnel de la Protection Civile (h/f/x)

### 1) Préalable

Cet appel à candidatures est organisé suite à la décision de la Présidente du Comité de Direction SPF Intérieur de constituer une réserve de promotion au grade de sergent du personnel opérationnel de la Protection civile.

Conformément aux articles 33 et suivants de l'arrêté royal du 29 juin 2018 relatif au statut administratif du personnel opérationnel de la Protection civile, la vacance d'emploi est portée à la connaissance des membres du personnel professionnel de la Direction générale de la Sécurité civile qui ont la qualité d'agent de l'Etat et qui sont affectés dans l'Unité opérationnelle dans laquelle ils postulent.

La description de fonction pour l'emploi de sergent est annexée au présent appel.

### 2) Conditions

Les conditions de promotion pour le grade de sergent sont:

- a) être nommé au grade de sapeur ou de caporal ;
- b) avoir obtenu au moins la mention "répond aux attentes" ou "exceptionnel" lors de la dernière évaluation ;
- c) être titulaire du brevet MO1-C ;
- d) avoir réussi l'examen de promotion;
- e) ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

Seuls les membres du personnel répondant aux conditions de promotion visées, à l'exception du point d) ci-dessus, au plus tard le jour de l'examen peuvent y participer. Ces conditions seront vérifiées par le service HRST de la Direction générale de la Sécurité civile. À l'issue de cette vérification, si la candidature n'est pas recevable, elle est rejetée. Le candidat recevra un courriel ou une lettre mentionnant les raisons du rejet.

### 3) Examen de promotion

Le temps nécessaire à la présentation de l'examen de promotion est considéré comme du temps de travail pour les membres du personnel professionnel.

L'examen de promotion se compose de deux parties :

- **1ère partie** : Le test de compétences pour le cadre moyen, organisé dans le cadre du Certificat d'Aptitude fédéral (CAF)
- **2e partie** : Une épreuve constituée d'un casus et un interview

#### a) Test de compétences

L'examen de promotion vers le grade de sergent comporte le test de compétences pour le cadre moyen, lors duquel il est vérifié que le candidat dispose des compétences équivalentes à celles exigées d'un titulaire de diplôme de niveau B.

Si vous êtes déjà titulaire du CAF cadre moyen, vous êtes exempté de la première partie.

Si vous n'êtes pas encore titulaire du CAF cadre moyen, vous êtes invité à vous inscrire par l'intermédiaire de l'équipe administrative de votre unité. Deux sessions de tests sont organisées au sein de l'unité opérationnelle de Crisnée. Vous pouvez vous inscrire à l'une de ces deux dates:

- 08/11/2021 à 10 heures;
- 19/11/2021 à 15 heures

Le test est constitué de 3 parties distinctes. Il n'est pas demandé de réussir chacune des 3 parties. Cependant, le candidat doit obtenir un score de 50 % au total pour réussir le CAF.

Le test de compétences CAF cadre moyen dure +/- 1,5 heure et comporte 3 volets :

- ✓ Test de planification
- ✓ Test de jugement situationnel
- ✓ Analyse d'un texte scientifique

#### b) Epreuves

Si vous entrez dans les conditions et que vous avez réussi le test de compétences, vous serez invité à une épreuve pratique et un entretien. Vous serez invité à les passer le même jour.

L'épreuve pratique se présentera sous forme écrite et permettra d'évaluer vos compétences "intégrer l'information" et "résoudre les problèmes".

L'entretien oral permettra d'évaluer votre motivation pour la promotion au grade de sergent, ainsi que vos compétences "diriger des collaborateurs", "travailler en équipe", "atteindre les objectifs" et "faire preuve de fiabilité". Vous serez également évalué sur votre communication.

#### 4) Sélections

Les épreuves pratiques et les entretiens de sélection seront organisées, sous réserve du nombre de candidatures, dans le courant du mois de décembre 2021.

#### 5) Et après?

Si vous avez réussi le test de compétences, l'entretien et l'épreuve pratique, vous serez classé par le jury en fonction des points obtenus.

Vous serez informé de vos résultats soit par lettre recommandée soit par mail.

Une réserve de promotion sera constituée et aura une durée de validité de deux ans. A deux reprises, la validité de cette réserve peut être prolongée de deux ans.

Les emplois vacants seront proposés aux lauréats, en fonction de leur classement. Le nombre de candidats consultés dépendra du nombre d'emplois vacants. Pour les fonctions de plongeur et de pilote de drone, la détention de certains diplômes/brevets sont exigés.

Pour la fonction de plongeur, le lauréat devra être en ordre de visite médicale conformément aux exigences.

#### 6) Le stage de promotion.

Le membre du personnel promu dans le grade de sergent accomplit un stage de promotion d'une durée de six mois.

A la fin du stage de promotion, un rapport final récapitulatif est établi par l'évaluateur. Il propose:

1. soit de confirmer la promotion du stagiaire ;
2. soit de ne pas confirmer la promotion du stagiaire ;
3. soit de prolonger la période de stage de promotion pour une durée de maximum deux fois six mois.

Si l'évaluateur propose de ne pas confirmer la promotion du stagiaire ou de prolonger la période de stage de promotion, le stagiaire peut saisir la commission interdépartementale de recours en matière d'évaluation.

Si la promotion du membre du personnel n'est pas confirmée, celui-ci reprend sa fonction dans le grade dont il était revêtu avant la promotion.

#### 7) Inscriptions

Les inscriptions sont possibles à partir du **08.10.2021** et jusqu'au **07.11.2021 au plus tard** via le formulaire standard annexé à la présente publication.

Le formulaire, ainsi que les documents requis, doivent être envoyés :

- Soit par courriel à [HRSTPCB@ibz.fgov.be](mailto:HRSTPCB@ibz.fgov.be) et vous recevrez un accusé de réception
- Soit par courrier recommandé au  
SPF Intérieur, à l'attention de  
Mme Coralie CRAEYE  
A1.4.65  
rue de Louvain 1  
1000 Bruxelles
- Soit remis de la main à la main au secrétariat de l'Unité qui délivrera un accusé de réception.